

Service instructeur
DEVI - Service rivières et barrages

Service consulté

**PROGRAMME DÉPARTEMENTAL D'AMÉNAGEMENT DES RIVIÈRES
APPROBATION DES OPÉRATIONS 2017 ET DÉLÉGATION DE LA MAÎTRISE
D'OUVRAGE AU DÉPARTEMENT**

Résumé : Dans le cadre du programme d'aménagement des rivières 2017 (2.5 M€), il vous est proposé d'approuver 5 nouvelles opérations de travaux pour un montant de 149 000 € TTC et d'en accepter la délégation de maîtrise d'ouvrage. La convention de mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage prévoit le remboursement d'une partie du coût des travaux par les communes, aussi le coût réel du programme de travaux est estimé à 59 600 € pour 2017. La Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie a donné son avis favorable en date du 30 juin 2017.

Dans le cadre de l'autorisation de programme 2009, 5 nouveaux programmes de travaux sont présentés par les collectivités qui souhaitent nous en déléguer la maîtrise d'ouvrage.

Ces travaux d'aménagement hydraulique représentent un montant global de **149 000 € TTC** répartis de la façon suivante :

Appellation du Maître d'Ouvrage	Montant du programme
Eteimbes	6 000 € TTC
Steinbrunn le Haut	6 500 € TTC
Steinbrunn le Bas	6 500 € TTC
Jettingen	120 000 € TTC
Aspach le Bas	10 000 € TTC
TOTAL	149 000 € TTC

Ces travaux, réalisés pour le compte de tiers, font l'objet d'une recette auprès de la collectivité qui nous délègue la maîtrise d'ouvrage et nous récupérons également la TVA.

Les recettes attendues pour ce programme s'élèvent donc à environ 89 400€.

Le coût prévisionnel pour le Département s'établit ainsi à 59 600 €.

Des subventions de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse pour les renaturations et de l'Etat pour la protection contre les inondations seront sollicitées, au fur et à mesure de la mise en œuvre du programme, pour cofinancer les travaux et réduire la part prise en charge par le Département par voie de subventions.

Le modèle de convention de mandat de maîtrise d'ouvrage (annexe 2), qu'il vous est proposé d'approuver également, prévoit le versement d'un acompte à hauteur de 50 % de la quote-part du maître d'ouvrage au démarrage du programme de travaux et le versement du solde sur présentation des factures justificatives.

Il vous est proposé d'accepter la maîtrise d'ouvrage déléguée pour l'exécution de ces programmes de travaux et d'autoriser le Président à signer les conventions de mandat y afférents.

Les travaux des programmes ci-dessus répondent aux critères d'éligibilité décidés par l'Assemblée départementale. Il vous est donc proposé de valider l'instruction et l'éligibilité de ces nouveaux programmes de travaux et de donner un avis favorable pour lancer la consultation des entreprises et les procédures de marchés nécessaires à la réalisation des programmes.

Pour l'ensemble de ces chantiers, il sera nécessaire, le cas échéant, d'avoir recours à des études topographiques, des études de sol, des études d'impact et des contrôles extérieurs ainsi qu'à des coordonnateurs sécurité.

La liste des 5 opérations de travaux envisagées sous maîtrise d'ouvrage départementale est consultable en annexe 1. Ces travaux concernent la réalisation de zones de ralentissement dynamique.

L'autorisation de programme 2009, ouverte pour l'année 2017 s'élevant à 2 500 000 € TTC, le taux de programmation atteindrait 100 % à ce jour.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- de décider de l'opportunité et d'approuver pour 2017 en aménagement de rivières les 5 opérations complémentaires exposées en annexe 1, pour un montant cumulé de travaux de 149 000 € TTC,
- de décider d'affecter les Autorisations de Programmes (AP) correspondantes ; les dépenses seront prélevées sur le Programme C414, nature 45411, les recettes seront encaissées sur le chapitre 45412 nature 4541201.
- d'accepter la délégation par les Collectivités listées en annexe 1 de la maîtrise d'ouvrage pour l'exécution des travaux desdits programmes,

- d'approuver et de m'autoriser à signer les conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage correspondantes, pour les programmes de travaux figurant en annexe 1, selon le modèle de convention de mandat de maîtrise d'ouvrage figurant en annexe 2,
- de m'autoriser à solliciter des subventions auprès de nos partenaires financiers et à les affecter aux programmes correspondants.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT